

ACTU'



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

MARS 2023 • n° 133

**LES
PFMP**
Dossier
P.7



© Marie-Caroline Guérin

ÉLÈVES ET APPRENTI-ES
**INJONCTIONS,
SÉLECTIONS ET
INDOCILITÉS**

ENTRETIEN P.2

SALAIRES
**UN CHEMIN
ENCORE LONG ET
PAVÉ DE DANGERS**

P.4

LYCÉE PRO
**C. GRANDJEAN
NE RENONCE
PAS !**

P.5

RÉINDUSTRIALISATION,
FORMATIONS ÉMERGENTES
**QUELLES
SOLUTIONS ?**

P.13

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

ÉLÈVES ET APPRENTI-ES : INJONCTIONS, SÉLECTIONS ET INDOCILITÉS

PRISCA KERGOAT, professeure de sociologie à l'Université Toulouse 2, a enquêté avec précision sur les jeunes des lycées professionnels et sur les apprenti-es. Dans son dernier livre¹, elle met en lumière les sélections et les discriminations à l'entrée de la formation professionnelle initiale et les réponses des jeunes.

DANS TON LIVRE, TU ÉVOQUES LES PROCESSUS DE « TRI » À L'ENTRÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE. POURQUOI UTILISES-TU LA FORMULE LE « CHIFFRE NOIR DE L'APPRENTISSAGE » ?

Si la sélection opérée par les LP est un peu documentée, notamment grâce à l'existence d'un indicateur, celui des « taux de pression », permettant de mesurer la difficulté à intégrer une spécialité de formation donnée, on ne sait rien ou très peu de chose de celle mise en œuvre dans l'accès à une formation par apprentissage. En effet, en France, aucune enquête statistique ne permet de mesurer ce que Gilles Moreau nomme le « chiffre noir de l'apprentissage

et de la statistique publique », soit le nombre et le profil des candidat-es à l'apprentissage qui, ne trouvant pas d'entreprise pour les accueillir, se rabattent sur les formations professionnelles scolarisées.

Concernant la mesure du taux de sélection, la conclusion est sans appel : l'apprentissage ne manque pas de candidat-es, il manque plutôt de places ! Il s'avère sélectif, et même très sélectif. Ce sont 30 %, soit près d'un tiers de la population des LP, qui déclarent qu'ils ou elles ont voulu accéder à l'apprentissage, mais n'ont pas pu ! L'analyse statistique met au jour que les recalé-es de l'apprentissage sont plus jeunes que les élu-es, qu'ils et elles sont plus souvent issu-es des fractions paupérisées des classes populaires, mais aussi que ce sont, plus fréquemment, des jeunes étranger-es ou issu-es de l'immigration ainsi que des filles.

Ces dernières sont ainsi prises en étau entre une offre de formation dite

masculine de laquelle elles sont progressivement écartées, et une offre de formation dite féminine qui, parce qu'elle concentre les filles dans un nombre limité de métiers, engendre concurrence et sur-sélection. Ainsi, pour être retenues comme pour conserver leur place, elles doivent composer avec différents répertoires culturels, avec des pratiques de classe et des styles de féminité : performer leur genre, dissimuler leur origine culturelle et s'extraire de leur

classe s'avèrent, pour elles, une nécessité. C'est donc au moment de l'entrée en formation que la sélection des publics s'opère en distinguant les dits « employables » – les apprenti-es –, de celles

et ceux dits « inemployables », qui ne décrocheront pas de contrat. En reléguant aux formations professionnelles scolarisées les populations les plus fragilisées face à l'emploi, l'apprentissage concurrence mécaniquement le taux d'insertion des jeunes issu-es des lycées professionnels. Les processus de hiérarchisation opérés dans les entreprises sont renforcés : déplacés en amont de l'emploi, ils ne déterminent plus seulement l'accès à l'emploi mais aussi l'accès à l'éducation.

EN QUOI L'ASSERTION DE « JEUNESSES POPULAIRES DOCILES » EST-ELLE FAUSSE ?

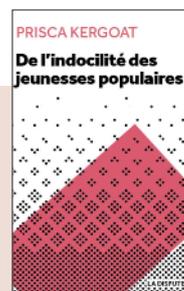
Privé-es de termes pour signifier les inégalités, apprenti-es et élèves de LP sont peu nombreux et nombreuses à déclarer des discriminations, mais filles et garçons pensent l'injustice sociale et contestent la domination dont ils et elles font l'objet. Les récits montrent que les injustices ressenties s'inscrivent dans un parcours qui débute à l'école et se

poursuit sur le marché du travail. Ce sentiment, dont on perçoit la violence symbolique, s'amplifie au fur et à mesure des expériences. Il informe tout à la fois du caractère répétitif et processuel des inégalités et de la manière dont se combinent avec force les rapports de classe, de sexe et de race. Mais il souligne également que les jeunes acquièrent progressivement une compréhension de ces mêmes rapports.

Ils et elles analysent, avec une sagacité quasi sociologique, le double discours consistant tout à la fois à nier et à affirmer la supériorité de l'enseignement général. Les filles repèrent et discutent les normes de genre. Surtout, ils et elles disent l'humiliation vécue lors de l'orientation et critiquent l'injonction à choisir, revendiquent haut et fort leur statut d'adolescent-e ou d'enfant et affirment qu'on leur vole leur jeunesse.

C'est pourquoi l'entrée par la notion d'injustice s'avère particulièrement heuristique. Elle permet aux jeunes de formuler l'indicible : les fondements institutionnels d'une orientation basée sur la division sociale (et sexuelle) du travail, l'exclusion (réglementaire) des filles des garages automobiles, le racisme soupçonné (mais très rarement démontrable) comme la sélection (masquée) sur l'origine sociale. Toutes choses qui interrogent potentiellement l'utilisation politique de notions comme celle de « discrimination ». ■

Propos recueillis par Sigrid Gérardin



1. De l'indocilité des jeunes populaires : Apprenti-es et élèves de lycée professionnel. La Dispute, mai 2022

SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Formation professionnelle initiale
Élèves et apprenti-es : injonctions,
sélections et indocilités

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Salaires, un chemin encore long et pavé de
dangers / C. Grandjean ne renonce pas à
démanteler nos lycées pros ! / Le SNU à la
place de l'école / Réforme des retraites :
mensonges et manipulations / Santé et
prévoyance / Mutations / AED

DOSSIER P7 À 11

Au cœur de notre métier... et de l'actualité :
les PFMP

POLITIQUES
ÉDUCATIVES P12&13

Indice de position sociale : des constats
choquants auxquels il faut répondre ! /
Réindustrialisation, formations
émergentes : quelles solutions ? / Petite
avancée sur les bourses scolaires /
Quel avenir pour la formation des
enseignant-es ?

VIE SYNDICALE P14

Normandie : le LP Colbert au Petit
Quevilly en lutte / Parole d'élue sur
Aix-Marseille

GRAND ANGLE P15

Iran : 5 mois de révolte et impitoyable
oppression / Handicap : des travailleur-ses
discriminé-es / Ex-URSS : des territoires
en tension / Des conflits qui perdurent
pour des peuples sans État



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFSSIONNEL
PUBLIC

F. S. U.

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : A. Benoist, P. Bernard, N. Duprey,

M.-C. Guérin, M. Hennetier, Red

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 - ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Suppléments n°1 et 2,

Bulletin d'adhésion

LA VOIE PRO, NOTRE MÉTIER, NOS SALAIRES ET NOS PENSIONS

CONTINUER LES COMBATS
POUR GAGNER

La méthode utilisée pour couper court à un véritable débat sur la réforme des retraites avant de se réfugier derrière le 49.3 est une nouvelle preuve de l'obsession d'E. Macron : détruire notre modèle social et ses acquis issus du Conseil national de la Résistance.

En guise de « nouveau monde », c'est un bond en arrière qu'il veut nous imposer. Ses réponses aux enjeux sociaux et environnementaux ont déjà montré leurs limites : travailler plus, produire plus, réduire les dépenses publiques... Les personnels des lycées professionnels sont mobilisé-es depuis plusieurs mois pour s'y opposer.

De la même façon, Macron s'entête à mettre en place une nouvelle réforme de la voie pro rejetée par les enseignant-es. C. Grandjean et ses équipes s'inspirent d'un modèle d'un autre âge où la main d'œuvre jeune et peu qualifiée était confiée aux entreprises pour être « formée » sur le tas. L'intersyndicale de la voie pro et les personnels ont réussi à faire reculer en partie ce projet dévastateur pour nos métiers et les jeunes. Mais la ministre n'abandonne pas et fera expérimenter certaines mesures dans quelques établissements

« IL NOUS FAUDRA ABSOLUMENT
MAINTENIR LA PRESSION SUR LE
GOUVERNEMENT, LES RECTORATS ET
LES RÉGIONS POUR DÉFENDRE LA
VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE »

avant une application générale à la rentrée 2024. Il nous faudra absolument maintenir la pression sur le gouvernement, les rectorats et les Régions pour défendre la voie professionnelle scolaire : toutes et tous ensemble, nous devons marteler que l'École forme à un métier quand l'entreprise forme à un poste. L'entreprise et les stages qui s'y déroulent ne doivent avoir qu'un

seul but : permettre l'application des savoirs et savoir-faire acquis au lycée dans les différentes disciplines enseignées. Le SNUEP-FSU ne laissera pas ce gouvernement renoncer à l'Éducation d'un tiers de la jeunesse, issu en majorité des milieux populaires, sans réagir ! Nous combattons là encore ce choix de société rétrograde qui compromettrait les chances d'émancipation de nos élèves.

Côté salaires, malgré les quelques avancées obtenues par les syndicats, les mesures annoncées pour septembre 2023 sont bien loin de compenser les pertes des vingt dernières années. Et avec l'inflation actuelle, c'est la valeur du point d'indice qu'il faut relever dès maintenant. Le pacte enseignant ne répond en rien aux attentes des collègues et aux besoins de l'École. Loin de contribuer à la revalorisation du métier, il fragiliserait notre statut et conduirait à un alourdissement de la charge de travail des personnels et à une aggravation des inégalités salariales femmes/hommes.

Nous sommes à un moment charnière de l'évolution de notre société et il est vital de réaffirmer haut et fort les valeurs qui fondent une société solidaire et démocratique. La mobilisation et l'unité des syndicats avec les personnels ont montré que des batailles pouvaient encore être gagnées. C'est pourquoi le SNUEP-FSU appelle tous les personnels à s'engager et à poursuivre avec nous ces luttes en se syndiquant, en s'informant, en revendiquant, en manifestant !

SÉVERINE BRELOT

Co-secrétaire nationale

REVALORISATION OU DÉGRADATION DES MÉTIERS ?

SALAIRES, UN CHEMIN ENCORE LONG ET PAVÉ DE DANGERS

Aux oubliettes la hausse des salaires de 10 % pour toutes et tous en janvier 2023 ! Si le SNUEP et la FSU ont tout de même œuvré pour obtenir des bénéfices partagés et davantage de perspectives de carrière, le compte n'y est toujours pas. Quant au pacte, il ne peut aucunement constituer une revalorisation.



© Marie-Caroline Guérin

JEU DE DUPES

Lors de la première réunion, le ministère a présenté deux hypothèses d'augmentation de primes. L'une concentrait les mesures sur la première moitié de carrière uniquement, l'autre revenait à répartir l'enveloppe sur l'ensemble des personnels, avec des montants dérisoires pour les collègues dans leur seconde moitié de carrière. Le SNUEP et la FSU ont vite pointé la comparaison trompeuse et hypocrite : le ministère remontait à 2020 en incluant des mesures qui n'ont rien à voir avec les concertations en cours, comme le dégel du point d'indice ou la prime informatique, affichant ainsi une augmentation pour des collègues nullement concernés par les mesures de 2023.

AVANCÉES INCONDITIONNELLES

La FSU, rejointe par les organisations syndicales présentes dans les concertations, a pesé pour obtenir des mesures meilleures que dans les hypothèses de départ. Lors de la seconde réunion, le ministère annonçait ainsi l'augmentation de 744 € de l'ISOE pour arriver à

2000 € brut annuels. Confirmant des augmentations de primes uniquement pour les six premiers échelons, il concédait enfin à améliorer les perspectives en seconde moitié de carrière. Les promotions à la hors-classe seront augmentées pour que le ratio promus/promouvables passe de 18 % à 23 % d'ici 2025, ce qui devrait permettre d'accéder à ce grade un an et demi plus tôt. Si actuellement la classe exceptionnelle ne peut excéder 10 % du corps des PLP, le ministère prévoit de relever ce contingentement ou, sur pression de la FSU, de basculer sur

le même système que l'accès à la hors-classe, tout en ouvrant l'échelon spécial à toutes et tous.

LE PACTE NE REVALORISE PAS

Présenté par le président et le ministre comme l'un des deux outils de la « revalorisation inédite », le pacte est la traduction macroniste du « travailler plus pour gagner plus ». Synonyme de missions supplémentaires et donc d'alourdissement de la charge de travail, il est conçu pour assurer le remplacement de courte durée (RCD) sans embaucher plus de personnel. Annoncé à 72 h dans les médias, puis 36 h en réunion, l'action syndicale a permis d'aboutir à un engagement de 24 h de RCD pour une indemnité de 1 250 €. Mais c'est bien la logique managériale du pacte qui est redoutable et dangereuse : il s'agit de négocier et de signer avec le-la chef-fe d'établissement un pacte dressant la liste des missions pour lesquelles le personnel s'engage un an, avec obligation de RCD et de « suivi ». Le 6 mars, les syndicats¹ ont claqué la porte des concertations. Le pacte va conduire à un alourdissement de la charge de travail, aggraver les inégalités femmes/hommes et dégrader le fonctionnement des établissements. ■

Axel BENOIST

1. FSU, Unsa Éducation, Sgen-CFDT, Snalc et Sud Éducation

UN PACTE PÉNALISANT POUR LES FEMMES

Les enquêtes le confirment, les primes et les missions supplémentaires sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes et aggravent les inégalités salariales de genre. Les femmes bénéficient moins des IMP (21,4 %) que les hommes (25,9 %). Et lorsqu'elles s'engagent dans ces missions, elles touchent un montant moyen inférieur de 35 % à celui des hommes. De même, les hommes perçoivent davantage d'HSE : en 2020-2021, cela leur a rapporté 1358 € contre 988 € pour les femmes. Le pacte renforcerait primes et missions supplémentaires. Mais quand le SNUEP et la FSU ont rappelé ces constats, le ministère, par son silence, a reconnu de façon implicite pénaliser sciemment les femmes. ■

RESTONS MOBILISÉ·ES ET VIGILANT·ES

C. GRANDJEAN NE RENONCE PAS À DÉMANTELER NOS LYCÉES PROS !

La mobilisation des PLP et de l'intersyndicale de la voie professionnelle a permis une première victoire syndicale contre le projet de réforme de C. Grandjean. Mais le combat n'est pas fini et notre détermination reste intacte.



Pendant que C. Grandjean tentait de légitimer sa réforme en organisant des concertations avec les organisations patronales, les recteurs et les Régions, le SNUEP-FSU et l'intersyndicale se sont rendus, fin février, à un groupe de travail au ministère pour obtenir des mesures urgentes améliorant la réussite de tou·tes nos élèves. La réunion a tourné court car il s'agissait encore de bavardages pour nous endormir. C'est pourquoi l'intersyndicale, par une lettre ouverte envoyée à la ministre, conditionne à des propositions concrètes son retour aux discussions. Elle exige en particulier que soient remis en question les dispositifs de la transformation de la voie pro afin de rendre des heures aux disciplines spoliées.

En parallèle, le cabinet de la ministre testait, en bilatérales, quelques pistes. La première concernait les PFMP en bac pro : proposition d'ajouter 1 à 3 semaines en terminale ou de modifier la répartition 6/8/8. Or, diminuer le temps de cours l'année de terminale, celle du bac, c'est prendre le risque de ne pas terminer les programmes

et de bâcler les évaluations des CCF ! Le pilotage des CA par un·e chef·fe d'entreprise reste d'actualité également, tout comme la volonté d'accélérer coûte que coûte le développement de l'apprentissage en renforçant le mixage des parcours et des publics. Sans concertation avec les représentant·es des personnels, les modifications de la carte des formations sont annoncées pour une mise en œuvre dès 2025. Les proviseur·es auraient la responsabilité de convaincre leurs équipes de s'associer aux changements de filières imposées dans leurs lycées tout en leur assurant, la main sur le cœur, qu'ils·elles bénéficieront de formations solides pour se reconverter.

Les dangers demeurent donc et les motivations de la ministre restent très éloignées de l'intérêt des élèves et des personnels. Le SNUEP-FSU prendra toutes ses responsabilités avec l'intersyndicale si le ministère persiste dans ce projet qui dessert les élèves et méprise l'engagement des personnels. ■

Sigrid GÉRARDIN

LE SNU À LA PLACE DE L'ÉCOLE

Prévues en mars, les annonces sur le Service national universel (SNU) ont été reportées au printemps, le gouvernement craignant qu'elles n'amplifient la mobilisation pour le retrait de la contre-réforme des retraites.

Et pour cause, le ministère de l'Éducation nationale envisage de supprimer deux semaines de cours en 2^{de} et en 1^{re} année de CAP. À la place, un séjour de cohésion de 12 jours qui viserait à lutter contre toutes les formes de séparatisme scolaire. C'est pourtant ce gouvernement qui s'emploie à l'entretenir avec les réformes éducatives déjà mises en place ou en projet. Lors d'un échange avec la FSU le 9 février dernier, la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du SNU a dit y voir un moyen de reconstituer l'unité perdue du système scolaire. Dans six départements¹, le SNU serait obligatoire dès janvier 2024 avant d'être étendu à une vingtaine d'autres en 2025 puis généralisé en 2026.

Non seulement la loi rendrait obligatoire le SNU sur temps scolaire, et l'imposerait pour passer le permis ou des examens, mais l'EMC serait repensé pour être articulé avec le SNU dans une conception qui laisse bien peu de place à l'approche critique des savoirs et soumet dans les faits cette discipline scolaire à la logique d'une instruction militaire. Difficile d'y voir autre chose qu'une menace contre l'EMC et une mise en cause directe des pratiques pédagogiques des enseignant·es. Beaucoup de questions polémiques restent en suspens. Le SNUEP et la FSU exigent que le gouvernement renonce au SNU, ils refusent ce projet politique qui vise à affaiblir l'Éducation nationale. Les jeunes ont besoin d'une école émancipatrice, pas d'un dispositif d'allégeance à des valeurs imprégnées de la symbolique militariste. ■

Axel BENOIST

1. Cher, Hautes-Alpes, Vosges, Finistère, Dordogne, Var

MUTATIONS : LE SNUEP-FSU SUR LE PONT

Les résultats du mouvement interacadémique sont connus depuis le mardi 7 mars. Malgré le contexte de lutte contre la réforme des retraites, le SNUEP-FSU a maintenu des permanences afin d'accompagner les collègues durant cette période. Si votre mutation ne vous satisfait pas, vous pouvez effectuer un recours jusqu'au 7 mai via l'application colibris en mandatant la FSU (le SNUEP est le syndicat de la voie pro dans la FSU). Nous vous conseillons d'effectuer votre recours le plus tôt possible pour que nous puissions vous défendre lors de nos premiers échanges avec le ministère. Les commissaires paritaires nationaux du SNUEP-FSU sont à votre disposition pour vous conseiller et vous indiquer la meilleure stratégie. Contactez-nous sur l'adresse dédiée : capn@snupep.fr. Satisfait-e ou non par les résultats de l'inter, prenez impérativement rendez-vous avec le SNUEP-FSU de votre académie d'affectation afin de participer au mouvement intra-académique. ■

Pascal MICHELON

AED : DROITS À LA FORMATION

Les assistant-es d'éducation bénéficient d'un droit à une formation d'adaptation à l'emploi, incluse dans le temps de service effectif, dans les conditions fixées par l'autorité qui les recrute. Le décret 2022-1140 du 9 août 2022, en plus d'ouvrir le CDI aux AED, leur permet désormais de bénéficier également des actions de formation professionnelle tout au long de la vie¹, c'est-à-dire de participer aux formations proposées dans les plans nationaux et académiques de formation, notamment aux préparations au concours, et cela sur le temps de service.

Si votre référent-e par délégation (CPE ou chef-fe d'établissement) vous refuse l'inscription à une formation, contactez le SNUEP-FSU. ■

Jérôme JOLIVET

1. Prévues par le décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007

RÉFORME DES RETRAITES : MENSONGES ET MANIPULATIONS

Voilà plusieurs semaines que le gouvernement tente d'imposer, malgré des mobilisations de plus en plus massives, sa réforme des retraites avec une ribambelle de mensonges et d'omissions.

Déterminé-es à faire adopter leur projet de loi, E. Macron et E. Borne s'enferment dans un déni démocratique, restant sourds au rejet massif de la réforme et aux manifestations historiques.

Ce ne sont pas les manifestant-es qui bloquent le pays mais bien le gouvernement par son aveuglement et l'utilisation scandaleuse du 47-1. La seule chose qu'il a réussie est de se mettre à dos toutes les organisations syndicales ainsi que la majorité des travailleur-ses, entraînant des manifestations massives dans tout le pays.

Le premier point mis en avant pour justifier la réforme est le déficit prévu des régimes de retraite durant les années à venir. Pourtant, les analyses du Conseil d'orientation des retraites démontrent que les dépenses ne dérapent pas et restent bien maîtrisées. L'objectif réel est d'obliger les gens à travailler plus longtemps,

non pas pour équilibrer les régimes, mais bien pour faire des économies sur le dos des futur-es retraité-es et récupérer des finances pour d'autres projets.

Que dire des 1200 € minimum claironnés par les membres du gouvernement et de la majorité qui ne concerneront que peu de personnes et sur lesquels les explications ont changé au fur et à mesure des interventions, passant d'un minimum pour toutes et tous à quelques-uns puis à « nous n'avons jamais dit cela ».

Dans un ultime déni de démocratie, et face à un probable vote contre à l'Assemblée nationale, Macron et le gouvernement ont déclenché le 49.3, bafouant l'expression populaire et parlementaire. Le SNUEP et la FSU continueront à combattre fermement cette réforme inique jusqu'à son retrait pur et simple. ■

Frédéric ALLÈGRE

« CE NE SONT PAS LES MANIFESTANT-ES QUI BLOQUENT LE PAYS MAIS BIEN LE GOUVERNEMENT PAR SON AVEUGLEMENT. »



© Marie-Caroline Guérin

SANTÉ ET PRÉVOYANCE

CONTRAINdre LE MINISTÈRE À EN FAIRE PLUS

Tenu de mettre en place le régime obligatoire de protection sociale complémentaire (PSC) en santé au 1^{er} janvier 2025, le ministère a lancé en mars les négociations pour un accord au bénéfice des personnels des trois ministères (Éducation nationale et jeunesse, sports, enseignement supérieur). Si la FSU a validé ce choix permettant plus d'équité et de solidarité, elle a dénoncé la volonté ministérielle d'aller trop vite et surtout son refus d'inscrire dans la négociation une augmentation de la participation du ministère au financement de la PSC et une amélioration du panier de soins minimal. Pour la FSU, la négociation d'un accord ne peut pas avoir d'autre objectif que d'aller vers du mieux-disant pour les personnels mais aussi pour les retraité-es et les ayants droit. ■

Axel BENOIST

AU CŒUR DE NOTRE MÉTIER... ET DE L'ACTUALITÉ

LES PFMP



« SOUVENT, LE DÉCALAGE EST FLAGRANT ENTRE LA NATURE ET LES OCCURRENCES DES TÂCHES CONFIEES AUX ÉLÈVES ET LES ATTENDUS DU RÉFÉRENTIEL. »

Dossier réalisé par : Axel Benoist, Muriel Billaux, Jérôme Dammerey, Céline Droal, Franck Feras, Sigrîd Gérardin, Christophe Tristan

Au cœur du projet de réforme de la ministre déléguée Carole Grandjean : augmenter de 50 % la durée des PFMP. La forte mobilisation des PLP l'a fait reculer sur ce sujet, mais la modulation de ces durées reste sur la table.

Pourquoi ces deux obsessions de durée et de modulation des PFMP persistent-elles alors que la question de la qualité n'est jamais réellement posée ? Là pourtant devrait être la priorité d'un ministère se souciant de la formation de nos élèves.

Paroles de PLP

« EN MELEC, CERTAIN-ES STAGIAIRES PEUVENT ÊTRE CANTONNÉ-ES À DES TÂCHES RÉPÉTITIVES, CELLES QUE PERSONNE NE VEUT FAIRE, COMME TIRER DES LIGNES DANS DES GAINES OU DES CONDUITS. CELA GÉNÈRE DE L'ENNUI. DANS LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT, LES STAGIAIRES DE CE BAC PRO DOIVENT AUSSI ÊTRE MULTITÂCHES ET FAIRE DU PLACO, OU INSTALLER DES CLIMATISATIONS. »

Stéphane P., Grand Est

« UN ÉLÈVE DE 2^{DE} GATL AVAIT EFFECTUÉ SA 1^{RE} PFMP CHEZ UN PHARMACIEN PARMIS SES CONNAISSANCES. IL AVAIT ALORS PARTICIPÉ À LA GESTION DES STOCKS ET À UNE OU DEUX COMMANDES, CE QUI EST CONSTITUTIF DU RÉFÉRENTIEL. MAINTENANT EN TERMINALE AGORA, IL EFFECTUE SA 6^E PÉRIODE CHEZ CE MÊME PHARMACIEN... ET N'Y A JAMAIS MENÉ D'AUTRE ACTIVITÉ... »

**Nabila S.,
Auvergne Rhône Alpes**

« VISITES INTERMÉDIAIRES EN 1^{RE} BAC PRO CARROSSERIE, EFFECTUÉES LA MÊME JOURNÉE : ENTREPRISE 1 : « ON EST DÉBORDÉ, ON N'A PAS EU LE TEMPS D'APPRENDRE DE NOUVELLES CHOSES AU STAGIAIRE ! » ENTREPRISE 2 : « NOUS N'AVONS PAS BEAUCOUP DE TRAVAIL DEPUIS DEUX SEMAINES, LE JEUNE A BIEN RANGÉ L'ARRIÈRE DE L'ATELIER. »

Damien G., Bretagne

LA PART GRANDISSANTE DES PFMP

Depuis 1979 et l'arrivée des premières « séquences éducatives dans l'entreprise », la place des PFMP n'a fait qu'augmenter dans la formation des jeunes. En 1985, à l'occasion de la création du bac pro, elles sont transformées en « périodes de formation en entreprise ». Évaluées, elles ont dès lors une portée certificative. La circulaire de 2003 définissant les « périodes de formation en milieu professionnel » poursuit dans ce sens. Pourtant, aucun bilan ni aucune étude sérieuse n'ont été menés pour analyser les effets sur la formation des élèves. Le seul objectif poursuivi semble bien être de répondre à la vision dogmatique de certaines organisations patronales.

Avant la question quantitative, c'est bien la question qualitative des PFMP qui devrait être traitée au sein de l'Éducation nationale. Or, si l'IGESR¹, dans son rapport sur les PFMP paru en janvier 2021, note que la qualité de la formation durant ces périodes est une composante essentielle du modèle de formation professionnelle que constitue l'alternance sous statut scolaire, elle ne traite aucunement de cette question ! C'est un peu comme si on ne pouvait pas remettre en question la place de l'entreprise dans la formation, ou comme si on ne voulait pas questionner les conditions de l'existence de « l'entreprise apprenante ». Or, pour le SNUEP-FSU, c'est bien la qualité de la formation durant les PFMP qu'il faudrait avoir l'honnêteté d'évaluer.

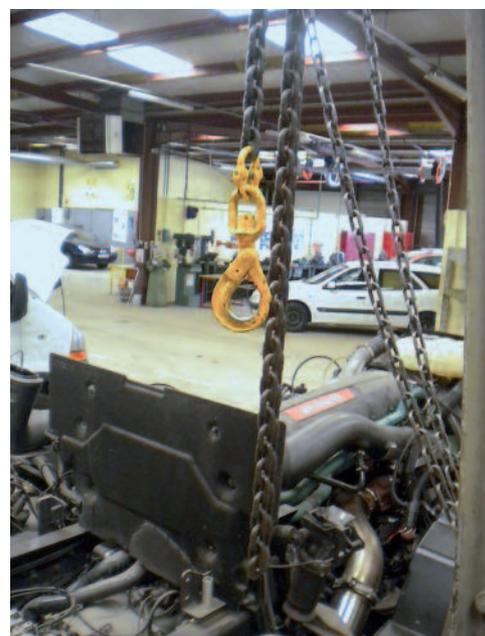
QUALITÉ ET ÉVALUATION DES PFMP

Force est de constater, au gré des suivis de stages, que tous les lieux de PFMP ne sont pas de même qualité. Souvent, le décalage est flagrant entre la nature et les occurrences des tâches confiées aux élèves et les attendus du référentiel. Par ailleurs, les lieux de stage reproduisent les mêmes discriminations que celles existant sur le marché du travail. Celles-ci sont parfois amplifiées par l'institution elle-même, dans le but, par exemple, de préserver suffisamment d'entreprises pour accueillir les élèves futurs. En effet, l'organisation des PFMP, et notamment la recherche de lieux de stages, ne va pas de soi. L'augmentation de leur durée au fil des années, dans un contexte où le nombre de stagiaires et d'apprenti-es en entreprise a fortement augmenté, a rendu la tâche de plus en plus complexe pour les

élèves comme pour les enseignant-es. Enfin, comme le note l'IGESR, nombre d'entreprises rechignent à s'engager avec des élèves mineur-es et/ou des élèves en situation de handicap.

À la question des lieux et des tâches confiées s'ajoute celle de l'accompagnement quotidien lors de ces périodes, notamment en ce qui concerne la formation des tuteurs-trices en entreprise. Il n'est pas rare, par exemple, d'en trouver qui ne soient pas eux-mêmes titulaires du diplôme préparé par les élèves. Leur expérience (parfois relativement courte) dans l'entreprise et le métier visé sont censés leur permettre d'appréhender la situation avec le recul nécessaire pour confier les tâches ad hoc et prodiguer des conseils. Cependant la pédagogie n'est pas une science innée, et les formations à la mission de tuteur-trice sont très rares, voire inexistantes. De plus, ils-elles portent fréquemment une responsabilité partagée avec l'enseignant-e chargé-e du suivi de la PFMP : évaluer cette période et certaines compétences pour la certification du diplôme. Et pour ce faire, le doigt mouillé ne saurait normalement être la référence ! Or, sans formation des tuteurs-trices en entreprise, c'est pourtant bien trop souvent le repère qui est utilisée pour valider un diplôme national devant attester de la qualification professionnelle de ses titulaires, et ce malgré la présence des enseignant-es supposé-es garant-es de l'institution.

Pour toutes ces raisons, le SNUEP-FSU considère qu'il serait plus que nécessaire



© Axel Benoist



© Marie-Caroline Guérin

de réellement identifier l'apport que les PFMP peuvent avoir dans la formation et la certification du jeune mais aussi d'en identifier les limites... Si cette question était réellement traitée par l'institution, elle conduirait à la nécessaire diminution de leur volume !

INCONTOURNABLES LYCÉES PROS

Le SNUEP-FSU veut tout d'abord rappeler l'importance primordiale de la formation dispensée dans les EPLE². Celle-ci doit rester la partie essentielle de la formation des jeunes, dans sa dimension générale, culturelle et citoyenne, bien sûr, mais aussi dans sa dimension professionnelle. C'est bien en EPLE, dans un environnement propice aux apprentissages, avec des enseignant-es formé-es, que les jeunes peuvent s'initier aux gestes techniques, aux procédures, aux méthodes liées aux métiers qu'ils et elles souhaitent apprendre, afin d'acquérir l'ensemble des savoirs et compétences inhérents à leur formation et à leur future qualification.

C'est en EPLE que les jeunes peuvent acquérir une culture commune à tou-tes les lycéen-nes, basée sur des enseignements généraux et garantie nationalement dans le cadre d'un enseignement disciplinaire large et ouvert à tou-tes. C'est encore en EPLE qu'ils et elles pourront bénéficier de projets culturels s'appuyant sur ces enseignements et participant à leur formation citoyenne. En voulant augmenter les PFMP et en rendant la formation des jeunes de plus en plus dépendante des

entreprises, le gouvernement fragilise la formation globale des élèves scolarisé-es en lycée professionnel.

Pendant la crise Covid, alors que les EPLE ont été maintenus ouverts la plupart du temps, de nombreux élèves et apprenti-es n'ont pas pu suivre leurs périodes de formation en entreprise. Même si cette crise sanitaire semble derrière nous, nous ne sommes pas à l'abri, dans les mois et années à venir, de nouvelles crises, qu'elles soient sanitaires, énergétiques ou climatiques. Aussi, si l'expérimentation en entreprise, sur un temps limité, peut sembler utile avant l'insertion dans l'emploi, le lycée professionnel reste toutefois l'endroit le plus adapté et le plus fiable pour que les jeunes puissent parfaire leur formation. ■

1. Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche

2. Établissements publics locaux d'enseignement : LP, SEP, LPO, SEGPA, ÉREA

QUELS DROITS POUR LES ÉLÈVES ?

Au fil du temps, les stages se sont développés avec leur lot d'excès. Ce n'est qu'en 2014, suite à un engagement de campagne que F. Hollande annonce vouloir légiférer « pour empêcher les abus ». La loi du 10 juillet 2014 poursuit ainsi l'objectif de favoriser le développement des stages de qualité, d'éviter les stages se substituant à des emplois et d'améliorer le statut des stagiaires. Leurs droits ont ainsi été substantiellement améliorés (hausse de la gratification, tickets restaurants et remboursement des frais de transport, trimestres pour la retraite...).

Cette loi stipule qu'aucune convention de stage ne peut être conclue pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un-e salarié-e en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Elle limite le nombre de stagiaires accueilli-es et oblige à la désignation d'un tuteur ou d'une tutrice chargé-e de l'accueil, de l'accompagnement, et garant-e du respect de la convention signée. Elle introduit aussi l'obligation pour tout élève de transmettre aux services de son établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. ■

PFMP, QUELS MANDATS ?

Pour le SNUEP-FSU, les stages en entreprise ne doivent pas être considérés comme des temps de formation à part entière mais plutôt comme une découverte de l'entreprise avec mise en pratique et expérimentation des savoir-faire acquis au LP. Dans ce cadre, ces périodes devraient être renommées « PEMP » : Périodes d'Expérimentation en Milieu Professionnel.

De plus, le SNUEP-FSU revendique une baisse importante du temps consacré à ces PEMP, ces dernières devant conserver une durée (prérogative stricte de l'Éducation nationale sans dépendre des branches pros) identique pour tous les CAP comme pour tous les bacs pros. ■

SUIVI DES PFMP : DES DROITS

Le suivi des élèves par les enseignant-es pendant les PFMP est réglementé par nos statuts. S'il fait bien partie de nos obligations de service, il faut néanmoins ne pas céder à toutes les exigences de certain-es chef-fes d'établissement. Le terme de professeur-e référent-e a été instauré par une circulaire de 2016¹ mais il n'a pas modifié les obligations des PLP pour les suivis de PFMP. La circulaire précise le rôle de chacun-e et l'importance de l'implication de toute l'équipe, y compris du-de la chef-fe d'établissement qui reste « responsable de l'organisation générale » et notamment de la recherche des lieux de stage. Pourtant, certain-es chef-fes semblent considérer que le suivi des PFMP n'est pas du travail et veulent fréquemment imposer des tâches supplémentaires sans les rémunérer. C'est le cas lorsque les directions exigent des PLP qu'ils et elles réalisent le suivi de PFMP tout en continuant à effectuer tous leurs cours, notamment pour les élèves sans stage. Ce type de dérive autoritaire participe à la volonté de casser le statut, volonté qui semble se préciser avec le projet de réforme de la voie professionnelle. Encore aujourd'hui, le suivi des PFMP est défini dans notre statut et ne peut être sujet à interprétations farfelues. Le suivi d'un-e élève est comptabilisé pour 2 heures de travail hebdomadaire, dans la limite de 3 semaines de PFMP². Toute heure en plus de nos obligations réglementaires de service doit être payée en heure supplémentaire : le suivi des PFMP, c'est du travail ! Et nul besoin d'en faire la démonstration aux PLP. ■

1. Circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016, version commentée par le SNUEP-FSU sur www.snupe.fr

2. En savoir plus sur le décompte du temps de travail : <https://snupe.fr/pfmp/mon-emploi/droits-des-plp/service/pfmp/>

PFMP, VOTRE ÉTABLISSEMENT EST-IL HORS LA LOI ?

Travaux dangereux : des dérogations très réglementées

L'EPLÉ a l'obligation de s'assurer du respect des dispositions particulières applicables aux travailleur-euses de moins de 18 ans. Certains travaux particulièrement dangereux sont interdits, notamment ceux qui nécessitent d'utiliser des équipements de travail ou des produits dangereux (travail en hauteur, exposition à des produits chimiques...). Une dérogation est parfois possible, mais uniquement pour les élèves engagé-es dans un cursus de formation professionnelle qualifiante (CAP, bac pro...). Elle doit être sollicitée auprès de l'inspecteur-trice du travail compétent par l'entreprise qui accueillera l'élève en stage, puis renouvelée chaque année.

Le/La chef-fe d'établissement peut proposer son appui pour la demande de dérogation lors de la préparation du stage. Un certificat médical d'aptitude au travail sur machines dangereuses doit être délivré par le médecin chargé d'examiner les élèves. Une autorisation accordée par le-la professeur-e d'atelier concerné-e pour valider l'utilité pédagogique d'employer tel ou tel matériel est nécessaire. Elle se fait en cohérence avec le référentiel du diplôme et la maturité du jeune. La convention doit indiquer la liste des équipements de travail et produits qui seront utilisés par l'élève (cf. art. D.4153-41 et suivants du Code du travail). ■



Les élèves évaluent leurs PFMP

DEPUIS LA LOI DU 10 JUILLET 2014, LES ÉLÈVES DOIVENT NORMALEMENT ÉVALUER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ, ET CE LORS DE CHACUNE DE LEURS PFMP !

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Sécuriser les lieux de stage

En PFMP, nos élèves sont directement confronté-es au monde du travail et à sa dure réalité en raison de l'absence de mesures sur la santé et sécurité au travail et sur les violences sexistes et sexuelles. Les PLP recueillent parfois les plaintes d'élèves filles rapportant des situations de comportements sexistes, de harcèlement voire d'agression sexuelle. Or, une omerta intolérable persiste de ce point de vue au sein de l'Éducation nationale. Les PLP doivent encore se débrouiller seul-es face à ces situations où les agissements dénoncés sont pourtant pénalement répréhensibles. Le SNUEP-FSU continue d'intervenir sur ce sujet en proposant d'accoler un rappel des lois sur les délits racistes et sexistes



© Marie-Caroline Guérin

à la convention de stage. Il demande aussi la diffusion aux chef-fes d'établissement et aux personnels d'un guide des procédures à suivre pour réagir rigoureusement si un-e élève est victime de violences sexistes et sexuelles. En LP le devoir de protection en matière de sécurité des personnels et des élèves ne s'arrête pas à la porte de nos établissements. Aussi le SNUEP-FSU demande au ministère des mesures ambitieuses pour sécuriser les lieux de stages. ■

Paroles de PLP sur les PFMP...



© Patrick Bernard

Métiers de la sécurité

« EN BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ, LES ÉLÈVES ARRIVENT EN 2^{DE} EN RÊVANT DE DEVENIR POMPIERS OU GENDARMES. ET LORS DE LEURS PREMIÈRES PFMP, ILS DÉCHANTENT SOUVENT CAR LEUR JEUNE ÂGE NE LEUR PERMET PAS D'ALLER SUR LE TERRAIN. CEPENDANT, CETTE PHASE LEUR PERMET DE DÉCOUVRIR QUE CES MÉTIERS COMPORTENT EN PARTIE DES TÂCHES ADMINISTRATIVES. »

Stéphane P., Nouvelle Aquitaine

Carrosserie

« BEAUCOUP D'ENTREPRISES CONSIDÈRENT MIEUX FORMER ! CAR ELLES FORMENT À LEUR MANIÈRE... DANS LA PROFESSION DE CARROSSIER, IL EXISTE DEUX TYPES D'ENTREPRISES : LES CONCESSIONS DE MARQUE ET LES ARTISANS. LES CONCESSIONS ONT DES OUTILS PLUS TECHNIQUES, UN OUTILLAGE PLUS PRÉCIS ET DES PROCESS PLUS ÉTABLIS. UN ARTISAN VA DEVOIR S'ADAPTER À TOUTES LES MARQUES/CONCEPTIONS AVEC DES MÉTHODES PLUS TRANSVERSALES D'UN VÉHICULE À UN AUTRE. AINSI, CES DEUX TYPES D'ENTREPRISES FORMENT LES JEUNES DE MANIÈRE TRÈS DIFFÉRENTE. C'EST POUR CELA QUE NOUS INCITONS NOS JEUNES À CONNAÎTRE CES DEUX « FACETTES » DU MÉTIER POUR NE PAS ÊTRE ENFERMÉ-ES DANS UNE MÉTHODE OU UNE AUTRE. »

Damien G., Bretagne

Entendu lors des visites de PFMP

« UN ÉLÈVE DE DEUXIÈME ANNÉE DE CAP CARROSSIER, 3^E PFMP DANS LA MÊME ENTREPRISE, EST ÉVALUÉ POSITIVEMENT : "IL CONTRIBUE BIEN À LA PRODUCTIVITÉ DE L'ENTREPRISE", MAIS, COMME POUR LES STAGES PRÉCÉDENTS, IL N'A EFFECTUÉ QUE DES PRÉPARATIONS D'ÉLÉMENTS À PEINDRE (ACTIVITÉ MAÎTRISÉE DEPUIS PLUS D'UN AN PAR LE JEUNE). »

« VISITE PFMP D'UN JEUNE CARROSSIER EN TERMINALE BAC PRO : L'ENTREPRISE AFFICHE UN BILAN NÉGATIF SUR LA PÉRIODE DE PFMP : "LE JEUNE N'A PAS ÉTÉ BON CETTE FOIS ! V** QUI AIME BIEN AVOIR DES STAGIAIRES, EST MALADE. C'EST R** QUI A TRAVAILLÉ AVEC LE JEUNE. PAS LA MÊME PATIENCE, IL N'ÉTAIT PAS CONTENT..." »

Agora

« EN BAC PRO AGORA, CERTAIN-ES ÉLÈVES FONT LEURS STAGES DANS DES FRANCHISES DE L'HABILLEMENT, FAUTE DE MIEUX. NATURELLEMENT, ON LEUR CONFIE ALORS UN PEU D'ACCUEIL CLIENT, DE RAYONNAGE VOIRE DES VENTES... OU DU MÉNAGE. MAIS POUR ÉVALUER LES COMPÉTENCES PROPRES À LEUR RÉFÉRENTIEL, LÀ, ÇA DEVIENT PLUS COMPLIQUÉ ! »

Claude M., Normandie

Melec

« OFFICIELLEMENT, IL FAUT ÉTABLIR, EN AMONT DU STAGE ET AVEC LE-LA TUTEUR-TRICE, UNE PROGRESSION FIXANT LES COMPÉTENCES À ATTEINDRE PUIS À ÉVALUER. EN RÉALITÉ, ON LEUR REMET LA LISTE DE COMPÉTENCES EN SACHANT QUE C'EST IRRÉALISABLE : EN PFMP, LE JEUNE VA PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DU MOMENT. LES ENTREPRISES ONT DES ACTIVITÉS TRÈS CIBLÉES ET LES PFMP, MÊME SUR 3 ANS, NE PEUVENT COUVRIR TOUT LE RÉFÉRENTIEL ! »

Ahmid B., Hauts de France

Industries graphiques

« DANS LES INDUSTRIES GRAPHIQUES, BEAUCOUP D'ENTREPRISES NE SOUHAITENT PAS ACCUEILLIR NOS ÉLÈVES DE SECONDE, JUGÉANT QU'ILS-ELLES "NE SAVENT PAS ENCORE FAIRE GRAND-CHOSE". L'ORGANISATION EN "FAMILLE DE MÉTIERS" NE PERMET PAS L'APPROPRIATION DE CONNAISSANCES SUFFISAMMENT SOLIDES. DE PLUS, DU FAIT DE LEUR JEUNE ÂGE, LES ÉLÈVES NE SONT PAS TOUJOURS AUTORISÉ-ES À UTILISER CERTAINES MACHINES BIEN QUE LES VISITES MÉDICALES "MACHINES DANGEREUSES" AIENT ÉTÉ FAITES AU LYCÉE EN AMONT ! »

Isabelle D., Bretagne

« LORSQUE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL CONNAÎT UNE PÉRIODE "CREUSE" AVEC MOINS D'ACTIVITÉ, LES TUTEURS-TRICES APPELLENT PARFOIS LE-LA PROF RÉFÉRENT POUR LIBÉRER L'ÉLÈVE PLUS TÔT, VOIRE UNE DEMI-JOURNÉE COMPLÈTE. IL ARRIVE ASSEZ SOUVENT AUSSI QUE LES ÉLÈVES SE VOIENT CONFIER DE LA MANUTENTION (MISE EN CARTON...), CE QUI LES DÉCOURAGE, EN PARTICULIER EN DÉBUT DE CYCLE. »

Anissa F., Ile-de-France



© Patrick Bernard

INDICE DE POSITION SOCIALE

DES CONSTATS CHOQUANTS AUXQUELS IL FAUT RÉPONDRE !

L'Éducation nationale a publié en début d'année l'IPS (Indice de Position Sociale) des lycées. Il révèle comme pour les écoles et les collèges une ségrégation scolaire entre le privé et le public mais surtout de profondes inégalités sociales entre la voie générale et la voie professionnelle.



L'IPS d'un-e élève s'obtient en prenant en compte la profession et le niveau de diplôme des deux parents mais aussi d'autres critères comme la taille du logement, le capital et les pratiques culturelles, les conditions matérielles, etc. déterminants sur les chances de réussite scolaire. L'IPS par établissement s'obtient en calculant la moyenne de l'IPS de chacun des élèves et permet donc de connaître sa composition sociale.

Le premier constat est que plus l'IPS « établissement » est élevé, plus la part du privé sous contrat augmente. Les lycées privés représentent un tiers des lycées français mais près de 80 % des lycées avec un IPS de 140 et plus, l'IPS moyen étant de 103,9. À l'inverse, les lycées dont l'IPS est inférieur à 90 sont à 86 % des lycées du secteur public. L'État a donc organisé un système à deux vitesses où le privé sous contrat capte les élèves les plus aisés. Le ministre Pap Ndiaye prendra-t-il les mesures nécessaires pour sanctionner les établissements privés qui ne joueraient pas le jeu de la mixité sociale ? Le doute est légitime. Au contraire, nous pouvons craindre que derrière les discours de façade il ne fera qu'accompagner les inégalités

entre le privé et le public, à l'instar de la Présidente de la région Ile-de-France qui a fait passer pour la première fois la dotation globale de fonctionnement des lycées privés (73,6 millions d'euros) devant celle des lycées publics (65,5 millions d'euros) !

Ces données IPS 2021-2022 permettent également de préciser l'ampleur du tri social entre les voies générale et technologique et la voie professionnelle. À la sortie du collège, les jeunes issus de

milieux populaires se dirigent massivement vers le lycée professionnel. Au niveau national, la moyenne des IPS des lycées généraux et technologiques, publics et privés confondus, est de 114,21. Elle n'est que de 87,5 pour les lycées professionnels. 84,2 % des lycées généraux et technologiques ont un IPS supérieur à la moyenne, tandis que 93,4 % des lycées professionnels ont un IPS inférieur à la moyenne nationale de tous les établissements. Dans le secteur public, alors que 80 % des lycées professionnels ont un IPS inférieur à 90, seuls 5,5 % des lycées généraux sont dans cette tranche.

Assistons-nous là aussi au renoncement à toute amélioration de la mixité sociale ? Le président Macron avait promis, avec la transformation de la voie professionnelle amorcée en 2018, une voie de l'excellence. Son chef-d'œuvre n'a visiblement pas réussi à dupes la classe aisée avec ses dispositifs gadgets. En attendant l'ouverture du « grand chantier » pour favoriser la mixité sociale, ces données prouvent qu'il est urgent de réintégrer les lycées professionnels dans l'éducation prioritaire. ■

Rafikha BETTAYEB

LIAISON BAC PRO - BTS

LES ÉLÈVES DANS L'ENTONNOIR !

Le SIES¹ a publié en décembre une note d'information sur les effectifs d'étudiant-es en 2021-2022. En recoupant les chiffres donnés avec ceux de la DEPP et ceux du bilan Parcoursup, nous constatons que seul-es 69 162 lauréat-es du bac pro ont poursuivi leurs études en STS, soit 38,3 % d'entre eux.

Or, plus de 95 000 lycéen-es de terminale bac pro avaient postulé sur Parcoursup. En appliquant le taux de réussite à l'examen de 86,7 %, il resterait 16 % de lauréat-es de bac pro sans affectation, voire 47 % si on fait abstraction des affectations en apprentissage.

Pour que tou-ttes les néo-bachelier-es pros aient une affectation en STS, il manquait donc 12 000 places à la rentrée 2021. ■

Céline DROAL

1. Systèmes d'information et des études statistiques, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

RÉINDUSTRIALISATION, FORMATIONS ÉMERGENTES QUELLES SOLUTIONS ?

Après des décennies de destruction d'emplois dans le secteur industriel, les annonces se succèdent appelant à la réindustrialisation de la France et à la formation d'une nouvelle main-d'œuvre.

Au-delà des exemples de nouvelles productions françaises vantées par les médias, comme dans l'habillement, ou de relocalisations symboliques (Segens, qui produit du paracétamol), les politiques mises en œuvre ces dernières années créent peu d'emplois industriels. Si France Stratégie constate bien que la

baisse de l'emploi industrialisé est endiguée, elle ne va pas jusqu'à prédire la création future de centaines de milliers d'emplois dans ce secteur d'activités d'ici 2030¹. Malgré la succession de crises et la perte de souveraineté dans certains domaines, les politiques de production à moindre coût portées par les libéraux risquent bien de perdurer. Cette « réindustrialisation » pourrait ainsi ne concerner que certains secteurs considérés comme les plus stratégiques : l'alimentaire, le pharmaceutique, le numérique... L'État pourrait préférer miser sur une diversification des approvisionnements ou des partenariats et des achats communs à l'échelle de l'Union européenne.

« LES POLITIQUES DE PRODUCTION À MOINDRE COÛT PORTÉES PAR LES LIBÉRAUX RISQUENT BIEN DE PERDURER. »

Pour réindustrialiser la France, il faudrait prendre en compte les nouvelles contraintes environnementales, mener une tout autre politique publique d'aide aux entreprises, questionner la renationalisation de certains secteurs et renforcer les services publics, notamment celui de la formation professionnelle initiale pour donner les moyens aux LP de former les jeunes. Rénover ou créer de nouveaux bacs pros industriels comme le bac pro CIEL² ou le bac pro Optique photonique³ ne suffit pas. Il y a urgence à recréer des formations sous statut scolaire, à équiper les plateaux techniques et à recruter de façon durable de nouveaux PLP en ouvrant si besoin de nouveaux concours. ■

Jérôme DAMMEREY

1. https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-pmq-rapport-mars_2.pdf page 83.

2. « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique » qui remplacera le bac pro « Systèmes numériques » dès la rentrée 2023

3. « Optique Photonique : Technologie de la Lumière » dès la rentrée 2023.

QUEL AVENIR POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES ?

Après la Cour des comptes le mois dernier, le Conseil supérieur des programmes se penche sur la formation et les concours de recrutement des enseignant-es. Il vient de publier un avis sur la formation initiale et le recrutement des professeur-es des premier et second degrés.

À la différence de la Cour des comptes, le CSP ne produit pas de recommandations, mais 7 scénarios d'évolution, tous autonomes. Le dernier franchit la ligne rouge en proposant un recrutement sur liste d'aptitude sur laquelle seraient inscrit-es les titulaires d'un master MEEF, faisant ainsi écho à l'une des préconisations de la Cour des comptes : l'expérimentation d'un recrutement sur diplôme dans certaines académies déficitaires. Tous les scénarios évoquent le développement d'une professionnalisation plus précoce. 5 sur 7 proposent des stages en EPLE dès la L1, 4 davantage d'alternance (sous contrat). Cela conduirait à la création d'une filière spécifique dès la L1, dans des licences disciplinaires avec la mention « professeurs du second degré ».

Un des scénarios propose que cette filière ait le monopole de la formation et de la préparation au concours : seul-es les titulaires de ces licences pourraient préparer le master MEEF (en alternance) et se présenter au concours, réduit à deux épreuves orales (mise en situation professionnelle et entretien), réduisant le vivier des candidat-es potentiel-les. Le CSP passe sous silence les secondes carrières, un vivier important de recrutement des PLP.

À travers ces différents rapports, un même constat : une critique en creux de la réforme Blanquer qui a nui à l'attractivité et qui obtient les résultats contraires. Le SNUEP-FSU restera vigilant sur l'exploitation qui sera faite de ces différents documents. ■

Fabien MÉLANIE



PETITE AVANCÉE SUR LES BOURSES SCOLAIRES

Un texte permettant de réexaminer une demande de bourse en cours d'année scolaire, en cas de changement de responsable légal de l'élève boursier, a été récemment présenté au Conseil supérieur de l'Éducation. Si ce texte constitue une avancée, des points restent à améliorer : les demandes de

bourse devraient pouvoir être faites à tout moment et il faudrait prendre en compte les changements de situation quand des modifications importantes de ressources surviennent par rapport à l'année de référence.

Par ailleurs, les bourses scolaires restent à des niveaux faibles et n'ont augmenté que de 4 % l'été dernier, ce qui est très inférieur à l'inflation.

Pour le SNUEP-FSU, au-delà des bourses scolaires, c'est bien une allocation d'études qu'il faudrait verser aux élèves de la voie pro, en particulier aux plus défavorisé-es. ■

Franck FERAS

Parole d'élue sur Aix-Marseille

AGNÈS BELY, nouvelle élue
CAPA sur la liste FSU

Les PLP sont-ils-elles bien représenté-es au sein de cette CAPA ?

Huit syndicats sont représentés à la CAPA 2^d degré. La FSU est la plus importante avec 8 sièges sur 19. La délégation FSU est mobilisée et diversifiée : 6 agrégé-es, 5 certifié-es, 2 PsyEN, 1 CPE, 1 prof d'EPS, et 1 PLP (moi-même !). Deux autres PLP sont élu-es sous d'autres sigles. Les déclarations syndicales en ouverture de la première séance ont pratiquement toutes fait référence à la réforme de la voie pro. L'avenir des PLP et des élèves de lycée pro est donc un sujet de préoccupation inter-corps !

Comment a commencé ton mandat ?

Les élu-es de la FSU ont une longue expérience de terrain, c'est un atout pour notre section académique du SNUEP. Leur expertise est précieuse, leur disponibilité et leur réactivité irréprochables. La dissolution des corps voulue par la réforme de la Fonction publique est un début d'attaque de nos statuts, mais elle pourrait aussi favoriser une cohésion au-delà des différences de corps. Les processus de décentralisation qui frappent particulièrement les PLP ou les PsyEN (des « petits corps ») doivent être combattus par tous car ils menacent l'ensemble du secteur de l'éducation.

En quoi cette commission peut-elle concerner les PLP dans leur carrière ?

Les prérogatives des nouvelles CAPA sont réduites et il faut continuer à le dénoncer. Il est important que les PLP utilisent davantage les possibilités de contestation qui restent du ressort des CAPA : recours contre un RDV de carrière défavorable ou la non-attribution d'un congé formation. Les erreurs dans le calcul des barèmes de mutation ou de promotion, les décisions administratives expéditives n'ont évidemment pas disparu, les élu-es FSU sont là pour les corriger et les combattre. ■

NORMANDIE

LE LP COLBERT AU PETIT QUEVILLY EN LUTTE

**Nouveau management public oblige, de plus en plus
d'établissements sont déstabilisés par leur direction. Les luttes
locales se multiplient pour gagner et recréer du collectif.
Exemple au LP Colbert, dans l'agglomération de Rouen.**



© Marc Hennetier

Depuis l'arrivée de notre proviseure il y a un an et demi, nous avons déjà eu deux audiences au rectorat pour dénoncer son manque de communication, les conditions de travail et les risques psychosociaux qui en découlent. Nous avons eu un audit du rectorat qui s'est plutôt transformé en tribunal vis-à-vis des collègues.

Toute l'organisation précédente du lycée a été remise en cause. Plus rien n'est fait comme avant, plus aucune instance n'est tenue correctement, rien n'est prévu ni programmé, etc.

Les professeur-es sont rabaissé-es, humilié-es, certain-es ont reçu des rapports circonstanciés, les projets sont annulés faute d'organisation ou de réponse de l'administration. Beaucoup de nos collègues souffrent et certain-es fuient le lycée. Les élèves sont les grand-es oublié-es de ce management, et de gros problèmes de discipline émergent.

TOU-TES UNI-ES ET SOLIDAIRES

L'annonce de la fermeture d'une demi-section du bac pro MSPC¹ a finalement mis le feu aux poudres.

Après cette annonce, nous avons eu la confirmation que notre proviseure ne savait pas combien il y avait d'élèves dans cette formation et qu'elle avait fait remonter un mauvais chiffre au rectorat (15 élèves au lieu de 24).

Le jeudi 26 janvier, avec la section locale du SNUEP-FSU, deux tiers des enseignant-es du lycée ont débrayé pour dénoncer un mal-être généralisé depuis un an et demi. Après 3 h de débrayage, nous avons eu la confirmation du rectorat de la réouverture de la demi-section MSPC. Nous avons malgré tout maintenu notre mobilisation avec un rassemblement quotidien devant le lycée de 7 h 30 à 14 h 30 pour demander le remplacement de notre direction. Cette action a duré 2 semaines !

Cette mobilisation nous a permis, en plus du maintien du groupe de bac pro, de mieux nous connaître entre enseignant-es, agent-es, AED, de resserrer les liens, et d'affronter ensemble plus sereinement les dérives de notre direction. ■

Jérôme DUBOIS

1. Maintenance des systèmes de production connectés

IRAN

5 mois de révolte et impitoyable oppression

La mort de la jeune Kurde Mahsa Amini après son arrestation pour port « inapproprié » du voile a provoqué une immense révolte. « *Le régime cherche à supprimer l'immense mouvement de protestation par la violence, les arrestations massives et les exécutions. Cette répression terrible a déjà fonctionné par le passé, mais c'est une solution à court terme, car les problèmes de fond ne vont pas disparaître simplement avec la dispersion des manifestants* » analysait Alex Vatanka – directeur au *Middle East Institute* – dans les pages du *Financial Times* en janvier dernier. Et si les manifestations se raréfient désormais, la résistance à la barbarie du régime semble prendre d'autres

formes. Face à ce climat de terreur : réunions clandestines, slogans anti-régime avec banderoles déployées sur les autoroutes, distributions de tracts appelant à des rassemblements se multiplient. « *Accepter le leadership des femmes dans toutes les structures et strates sociales* », « *mobiliser davantage la population* » et surtout « *créer une large coalition d'opposition* », écrivait, il y a un mois, depuis sa cellule pour le webzine perse *Zeitoons*, le militant pour la démocratie et prisonnier politique iranien Nasrollah Lashani. Pour que la contestation actuelle ne ploie pas face à la répression féroce du régime des mollahs... ■

Élise SAINSON

D'AUTRES RISQUES DE CONFLITS ARMÉS EN EUROPE DANS L'EX-URSS

L'Ukraine n'est pas le seul pays de l'ex-Union soviétique à lutter pour son intégrité territoriale. La Géorgie est confrontée à deux territoires sécessionnistes, soutenus par la Russie : l'Abkhazie depuis 1992 et l'Ossétie du sud depuis 2008. En Azerbaïdjan une enclave arménienne est autonome dans le Haut-Karabagh tandis qu'en Arménie existe l'enclave azérie du Nakhitchevan. Pour sortir celle-ci de son isolement, l'Azerbaïdjan essaie de récupérer un couloir à travers l'Arménie, d'où la reprise de combats en 2022, deux ans seulement après le précédent conflit armé. Face à ces tensions, la France doit soutenir les processus de paix, dans le cadre des frontières des Républiques indépendantes en 1991. ■

DES CONFLITS QUI PERDURENT POUR DES PEUPLES SANS ÉTAT

En Palestine la solution à deux États s'éloigne fortement depuis l'arrivée du gouvernement d'extrême-droite en Israël et la recrudescence de la colonisation des territoires occupés. En 2023, le nombre de morts palestiniens en Cisjordanie (1 par jour) est en forte augmentation. Les Kurdes de leur côté ont été les dupes des accords de 1920 (traité de Sèvres remis en cause en 1923 avec l'arrivée au pouvoir de M. Kemal) et des tracés imposés par la France et l'Angleterre lors de la dislocation de l'Empire ottoman. Elles et ils se sont retrouvés en Turquie, Iran, Irak, Syrie soumis-es à des contraintes, voire martyrisés-es. L'Iran bombarde très régulièrement la région du Kurdistan irakien, notamment depuis la mort de Mahsa Amini (cf. article Iran), accusant les exilé-es Kurdes iraniens de soutenir la révolte. En Syrie, les Kurdes sont de nouveau soumis-es aux tirs de la Turquie, qui les combat aussi sur son territoire. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

La lourde facture du SNU

SI LE GOUVERNEMENT INSTITUAIT LE SNU OBLIGATOIRE, LE BUDGET POURRAIT S'ÉLEVER À 2 MILLIARDS D'EUROS PAR AN. E. MACRON SAIT TROUVER DE L'ARGENT MAGIQUE LORSQU'IL S'AGIT DE MILITARISER LA JEUNESSE !

HANDICAP

Des travailleur-ses discriminé-es

Près de 120 000 personnes en situation de handicap travaillent du matin au soir, souvent dans des conditions difficiles, avec des salaires en moyenne à 60 % du Smic. Réparti-es dans les 1500 établissements et service d'aides par le travail (ESAT), ils et elles ne sont pas considéré-es comme des salarié-es. Relevant du Code de la famille et de l'Action sociale, ils-elles ne bénéficient donc pas des droits que confère le droit du travail. Usager-es du secteur médico-social, ils-elles signent un contrat de soutien et d'aide par le travail. Même si un décret de décembre 2022 institue enfin le droit aux congés exceptionnels (mariage, naissance...) et l'élection d'un-e délégué représentant-e du personnel, ils-elles restent écarté-es des droits syndicaux, de grève, des droits à bénéficier des conventions collectives, à se pourvoir



© Nicolas DUPREY/CD 78

aux Prud'hommes, à cotiser à l'assurance chômage, à bénéficier du salaire minimum... Leurs revenus sont si faibles qu'une fois à la retraite, ils et elles se retrouvent sous le seuil de pauvreté. Depuis 2017, l'ONU dénonce ces politiques publiques françaises et une législation fondées sur une approche paternaliste du handicap. ■

Isabelle LAUFFENBURGER

Marie-Caroline GUÉRIN

REVALORISER NOS SALAIRES

CE N'EST PAS UN PACTE*

*Dispositif "TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS"
pour démanteler à terme nos métiers et nos statuts !

C'EST UN DEVOIR

+ 300€ NET IMMÉDIATEMENT

**INDEXATION DE LA VALEUR
DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION**

**Se mobiliser, résister,
gagner pour nos salaires**

AVEC LE **SN U.EP** FSU

